

Paris, le 29 juin 2009

M. le Président de la Commission Sociale
FICAM

Monsieur,

En vue de la réunion de négociation de la Commission Mixte paritaire du 30 juin 2009, ayant pour objet la revalorisation des salaires minima conventionnels garantis des techniciens, en particulier intermittents, vous trouverez ci-après les propositions que nous soumettons à la négociation.

Nous voulons rappeler que les niveaux des salaires minima conventionnels actuels sont très sous-évalués au regard du niveau de qualification et de compétence nécessaires à l'exercice de ces diverses professions, ce qui a eu pour effet d'engendrer en 2008 un fort mécontentement de la part des personnels intermittents que vos sociétés emploient.

Compte tenu de cette situation, en date du 31 octobre 2008, nous vous avons soumis une proposition de grille salariale base 8 heures à laquelle vous n'avez pas donné de suite conventionnelle positive.

Celle-ci reste aujourd'hui d'actualité. Vous la trouverez ci-après.

Pour ce qui concerne les salaires minima garantis base 8 heures, relatifs aux autres fonctions,

considérant que les fonctions professionnelles des techniciens sont égales à celles de la Production audiovisuelle de flux, visée dans la grille « M1 » de la convention collective de la Production Audiovisuelle,

et considérant le principe : « à travail égal, salaire égal »,

nous vous demandons comme première étape, de rapprocher les salaires minima de la Convention Collective des Entreprises Techniques au Service de l'Événement, des salaires minima de la grille « M1 » de la Convention collective de la Production Audiovisuelle, sans tenir compte dans un premier temps du fait que les salaires journaliers de la grille M1 sont égaux aux salaires hebdomadaires base 39 heures divisés par 4,5.

Il est manifeste que la grille des salaires minima des techniciens de la Convention collective des Entreprises techniques au Service de l'Événement, constitue une situation de concurrence déloyale, eut égard à la grille « M1 » en vigueur dans la Convention collective de la Production Audiovisuelle qui couvre des professions, des qualifications de même niveau.

Si l'on considère que la durée moyenne d'emploi des techniciens intermittents, selon les statistiques établies par la Caisse des congés spectacles est égale à 20 semaines de travail dans une année, et que l'on rapporte le travail de 20 semaines dans une année au SMIC annuel, le salaire minimum le plus bas ne devrait pas être inférieur à 170,00 €.

Nous ne ferons pas mention du salaire moyen annuel des salariés du secteur privé, qui est de 25 680 €.

Cet état de fait démontre que les rémunérations des techniciens que vos entreprises emploient sont, comparativement à celles des autres salariés, loin d'être mirifiques.

Nous voulons croire que vous prendrez en compte nos propositions et procéderez à une remise à niveau des salaires minima conventionnels des techniciens des entreprises techniques au service de l'événement.

Rappel des propositions de titres des fonctions (qui étaient accompagnées de définitions) et du salaire journalier base 8 h.

	Fonctions	Base Horaire	Base journalière 8 heures
Branche SON			
	2 ^{ème} assistant son	17 €	136 €
	1 ^{er} assistant son	22 €	176 €
	Opérateur du son	27 €	216 €
	Chef opérateur du son	33 €	264 €
	Ingénieur du son	40 €	320 €
Branche EQUIPEMENTS / PLATEAUX / MAINTENANCE			
	Conducteur de moyens mobiles	19 €	152 €
	Assistant vidéo de tournage	15 €	120 €
	Technicien vidéo de tournage	22 €	176 €
	Assistant d'exploitation vidéo	15 €	120 €
	Technicien d'exploitation vidéo	22 €	176 €
	Technicien supérieur d'exploitation vidéo	27 €	216 €
	Ingénieur de la vision	32 €	256 €
	Adjoint chef d'équipement vidéo	35 €	280 €
	Chef d'équipement vidéo	40 €	320 €
Branche PLATEAUX			
	Machiniste vidéo de tournage	17 €	136 €
	Chef machiniste vidéo de tournage	27 €	216 €

Propositions pour les autres fonctions de la grille :

Spécialité	Fonctions	Taux horaire	Base journalière 8h
IMAGE			
	Technicien de reportage	18 €	142 €
	Pointeur AV	24 €	194 €
	Cadreur AV	29 €	228 €
	Opérateur de prises de vues	22 €	264 €
	Chef opérateur prises de vues AV	46 €	368 €
SON			
	Créateur d'effets sonores	23 €	184 €
PLATEAUX			
	Assistant de plateau AV	15 €	120 €
	Riggers	23 €	180 €
	Électricien prise de vue	23 €	180 €
	Électricien pupitreur	27 €	216 €
	Poursuiveur	23 €	180 €
	Chef poursuiveur AV	27 €	216 €
	Blocker	19 €	150 €
	Groupiste AV	24 €	194 €
	Chef électricien prise de vue	27 €	216 €
	Chef de plateau AV	20 €	160 €
	Coiffeur	18 €	142 €
	Maquilleur	18 €	142 €
	Chef maquilleur	22 €	178 €
	Habilleur	17 €	139 €
	Costumier	22 €	178 €
	Chef costumier	28 €	221 €
REALISATION			
	Directeur casting	22 €	176 €
	2 ^{ème} Assistant de réalisation AV	20 €	160 €
	1 ^{er} Assistant de réalisation AV	24 €	192 €
	Scripte AV	24 €	192 €
	Réalisateur AV	45 €	360 €
GESTION DE PRODUCTION			
	Assistant de production AV	18 €	144 €
	Assistant d'exploitation en production	17 €	136 €
	Chargé de production AV	24 €	192 €
	Directeur de production AV	40 €	320 €
	Administrateur de production	25 €	200 €
	Régisseur	24 €	192 €
EXPLOITATION, REGIE & MAINTENANCE			
	Technicien de maintenance N2	23 €	184 €
	Opérateur synthétiseur	26 €	211 €
	Infographiste AV	25 €	200 €

Chef graphiste AV	35 €	281 €
Truquiste AV	35 €	281 €
Opérateur magnétoscope	17 €	136 €
Opérateur « ralenti »	26 €	211 €
Opérateur serveur vidéo	29 €	235 €

DECORATION & ACCESSOIRES

Régisseur décors	21 €	168 €
Aide décors	21 €	168 €
Machiniste décors	23 €	184 €
Sculpteur décors	23 €	184 €
Serrurier métallier	23 €	184 €
Tapissier décors	21 €	168 €
Peintre	23 €	184 €
Peintre décors	23 €	184 €
Chef peintre	28 €	224 €
Menuisier décors	28 €	224 €
Chef constructeur décors	32 €	256 €
2nd Assistant décors	21 €	168 €
1er Assistant décors	24 €	192 €
Chef décorateur	44 €	352 €
Accessoiriste	21 €	168 €
Ensemblier	25 €	200 €

POST-PRODUCTION, DOUBLAGE & SOUS-TITRAGE

Releveur de dialogue	19 €	150 €
Détecteur	19 €	150 €
Calligraphe	23 €	180 €
Dactylographe de bande – opé. de saisie	19 €	150 €
Opérateur de repérage / simulation	19 €	150 €
Audio-descripteur	19 €	150 €
Monteur synchro	27 €	215 €
Assistant monteur AV	23 €	145 €
Monteur flux	24 €	188 €
Chef Monteur flux	29 €	228 €
Monteur truquiste AV	32 €	256 €
Opérateur télécinéma	23 €	181 €
Étalonneur	26,5 €	212 €
Chef Opérateur-étalonneur	28,25 €	226 €
Bruiteur	33 €	264 €
Bruiteur de complément	23 €	187 €
Assistant de post-production	18 €	145 €
Chargé de post-production	30 €	241 €

En vous priant de prendre note de nos propositions et dans l'attente, veuillez agréer...

Pour la Présidence...